

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 mars 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	Mme LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	
PREUSCHDORF :	MME FISCHER	-MM TROG	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM SCHIELLEIN, KENNEL *et* Mme Dominique ROMAIN-CARCY

2) Utilisation et tarifs des salles de formation.

Présentation par Monsieur KREISS,

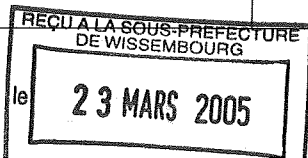
Pour faire vivre cette maison, sans obligatoirement faire du bénéfice, nous sommes amenés à chiffrer les différentes prestations, location des salles pour des formations, des réunions associatives ou privées, des assemblées générales ou municipales et naturellement avec quelques pauses café ou boisson, en proposant également notre matériel informatique, avec la connexion internet, un vidéo-projecteur, un tableau blanc etc...

Sans pour autant faire une affaire commerciale, mais couvrir les frais de gestion et d'entretien des locaux utilisés,

Vu la pratique d'autres structures,

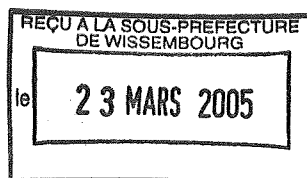
Les tarifs susceptibles d'être appliqués se présentent ainsi :

Prestations	Utilisations	Tarifs
Location d'une salle	Journée (8h à 12h30 et 13h30 à 18h)	60 €
Location d'une salle	½ journée	40 €
Location de 2 salles même entité	Journée	90 €
Location de 2 salles même entité	½ journée	60 €
Mise à disposition du matériel : Vidéo projecteur + connexion au réseau informatique	Par client et par jour.	10 €



Mise à disposition du réseau de portables	Réseau de 6 portables en réseau Wi-fi avec MS Office installé, par jour	37 €
Frais pédagogiques	Par jour	8 €
Frais administratifs	Par jour	8 €
Pause café / boisson	Par personne	5 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs et les conditions d'utilisation présentés.



Pour extrait, certifié conforme
 MERKWILLER – PECHELBRONN, le 22 mars 2005
 Délibération, exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
 du 22 juillet 1982.

Le président
 Armand BRACONNIER